

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2434

4 octobre 2008

SOMMAIRE

Aldi S.A.	116797	Logilux S.A.	116805
All Trans Logistic S.A.	116803	Lousseau Holding S.A.	116788
Amardi	116822	Luxtrend Investments S.à r.l.	116812
Aqua-Rend	116821	M3I S.A.	116810
Aubin S.A.	116811	Mafex Holding S.A.	116794
BCIE Schelman S.A.	116803	New Northway S.A.	116800
Belu Slovaquie S.A.	116822	Perolux S.à r.l.	116811
Blue Capital S.à r.l.	116821	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	116812
bmsw architekten S.à r.l.	116799	Pro-Trend S.A.	116796
Bona S.A.	116820	PWN Publishing Group S.A.	116811
Callaway Invest S.A.	116797	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	116832
Citigroup Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l.	116799	ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A. ..	116826
Colony Sardegna S.à r.l.	116821	Sandflower Property GmbH	116799
Cref S.A.	116813	Sar.In. S.A.	116813
Debus Consulting S.à r.l.	116807	Sogeti PSF	116805
Deco Cleas S.à.r.l.	116798	Sopalpi S.A.	116826
Exsigno S. à r. l.	116807	Sorgrel S.A.	116786
FDC-LOISIRS S.à r.l.	116794	Sovitec Group S.A.	116796
FFA Investment S.A.	116803	Tawstock Holdings S.à r.l.	116786
Financial China S.A.	116800	Technical Concepts Luxembourg	116807
Foncière Kons S.A.	116787	Turf Capital S.A.	116798
Fruitbrokers S.A.	116787	UCB S.C.A.	116820
Golden Square Corporation S.A.	116788	Venus	116797
HSBC International Select Fund	116806	Vollupro S.A.	116796
IK Investment Partners S.à r.l.	116809	Wad S.A.	116813
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	116809	Warner Bowes Holding S.A.	116787
JFC Advanced S.A. SICAR	116810	Web Net S.A.	116820
Jurisfides S.A.	116826		
Kitz S.A.	116794		
Lear North European Operations GmbH	116806		

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.027.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé en date du 04/07/2008 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société TAWSTOCK HOLDING S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
CIT HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, référence 125.429 B, ayant son siège social au Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, PO Box N-3026 Nassau, Bahamas (cent quinze parts sociales A)	115 A
Et (une part sociale B)	1 B
TAWSTOCK EXECUTIVES LIMITED PARTNERSHIP une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, sous le numéro de référence 223 ELP ayant son siège social à One Marina Drive, PO Box SS-19140, Paradise Island, Nassau, (une part sociale)	1 A
FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, ayant son siège social à Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Dublin, et enregistrée auprès du registre d'Irlande sous le numéro 78553, (mille quatre cent cinquante-six parts sociales)	1.456 A
THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT, une société régie par les lois de l'Etat du Kuwait, ayant son siège social au Arab Organisation Headquarters Building, Airport Road, Shuwaikh, Kuwait, Kuwait, (deux cent quatre-vingt deux parts sociales)	282 A
CARMONA FINANCE SA, une société régie par les lois de la République du Panama, ayant son siège social au Rue des Battoirs 7, PO Box 203, 1211 Geneva 4, Switzerland, (deux cent quarante-trois parts sociales)	243 A
Total: deux mille quatre-vingt dix-huit parts sociales	2.098

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008120988/503/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Sorgrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.275.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Ingor Meuleman, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121418/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Foncière Kons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 100.015.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 août 2008

- Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Ely Michel Ruimy, avec effet au 25 juillet 2008;
- Les actionnaires décident de nommer la société Kitz S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouvel administrateur pour une période d'1 an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121412/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Fruitbrokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 44.385.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 19 août 2008

1. Les actionnaires acceptent la démission d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
2. Les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
5. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Alpha Expert S.A. pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121415/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Warner Bowes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 34.352.

Résolution prise lors de l'assemblée générale du 01^{er} septembre 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121428/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lousseau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.987.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 22 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121416/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC., ayant son siège social à 909 E 21st Street, Cheyenne, WY 82001, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A..

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et la disposition de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les

sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des brevets, concessions, licences ou tout autre droit industriel, commercial ou de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins (au moins un administrateur de catégorie A et deux administrateurs de catégorie B) et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, lesquels peuvent ne pas être eux-mêmes actionnaires de la Société.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs (un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B), sauf pour les montants inférieurs à cinquante mille euros (50.000,- EUR) où les signatures de deux administrateurs de catégorie B sont suffisantes.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 6 Mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés à la fonction d'administrateurs de catégorie A:
 - Monsieur Xavier ISAAC, administrateur de société, né à Bruxelles-Ixelles (Belgique), le 28 mars 1967, demeurant professionnellement à CH-1201 Genève, 3, place des Bergues (Suisse).
 - Madame Leila PILLONEL, juriste, née à Kuala Lumpur (Malaisie), le 8 novembre 1965, demeurant professionnellement à CH-1201 Genève, 3, place des Bergues.
- 3.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 02 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- 4.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 5.- Le siège de la Société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 6.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the fourth of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 909 E 21st Street, Cheyenne, WY 82001, United States of America,

hereby duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the name of GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any enterprises, as well as the administration, management, control, development and disposal of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part of its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, develop and exploit all patents, rights or licenses or any other industrial, commercial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, being understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at forty thousand euro (40,000,- EUR) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members (at least one director of Class A and two directors of Class B), which elect a president among themselves.

The Directors are appointed for a term not exceeding six years.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, transact, grant waivers and grant releases with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, managers and/or agents, or, as holders of a general or special proxy, to third persons, who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be jointly signed by two Directors (one Class A Director and one Class B Director), except for the amounts inferior to fifty thousand Euros (50.000,- EUR) where the signature of two Class B Directors is sufficient.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on 6th of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five clear days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

116793

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription

All the shares have been subscribed by CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of forty thousand euro (40,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately adopted the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at five and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as Class A Director:
 - Mr Xavier ISAAC, companies administrator, born in Brussels-Ixelles (Belgium), on the 28th of March 1967, with professional address at CH-1012 Geneva, 3, place des Bergues (Switzerland);
 - Ms. Leila PILLONEL, lawyer, born in Kuala Lumpur (Malaysia), on the 8th of November 1965, with professional address at CH-1012 Geneva, 3, place des Bergues (Switzerland).
- 3.- The following are appointed as Class B Directors:
 - Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, with professional address at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;
 - Mr. Alexandre TASKIRAN, corporate employee, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, with professional address at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;
 - Mr. Thierry TRIBOULOT, corporate employee, born in Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, with professional address at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;
- 4.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 5.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.
- 6.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 7.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2008. Relation GRE/2008/3694. — Reçu deux cent euros
0,50 % = 200 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122373/231/307.

(080142381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Mafex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 41.330.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121419/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Kitz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 71.842.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Technew S.A., comme administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;
2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Ingor Meuleman, comme administrateur et comme administrateur-délégué de la société, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;
3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Madame Stéphanie Marion, comme administrateur et comme administrateur-délégué de la société, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;
4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Madame Nadine Schintgen, comme administrateur et comme administrateur-délégué de la société, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;
5. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Alpha Expert S.A., pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121420/777/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

FDC-LOISIRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.918.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, gérant de société, né à Bordeaux, le 22 mai 1972, demeurant à F-33620 Marcenais, 1bis, La Fon de Crey;

2.- Madame Nathalie ALONSO, sans état, née à Cenon (France), le 28 novembre 1969, demeurant à F-33620 Marcenais, 1bis, La Fon de Crey, ici représentée par Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

3.- Monsieur Pierre Tel, employé privé, né à Paris (France), le 04 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FDC-LOISIRS S. à r.l., avec siège social à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 98.918,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 février 2004, publié au Mémorial C 314 du 18 mars 2004,

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
- Madame Nathalie ALONSO, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
- Monsieur Pierre TEL, prénommé, UNE PART SOCIALE	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Pierre TEL, prénommé, déclare céder sa part sociale à Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de sa valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Eric Yan Tchi Wei PECHAUDRA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
- Madame Nathalie ALONSO, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. L'objet de la société est élargi de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet l'importation, l'exportation ainsi que la location de jeux.

La société a encore pour objet la vente, la location de fauteuils de massage pour particuliers et professionnels ainsi que l'activité d'agent commercial pour toutes les sociétés.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

2. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pechaudra, Tel, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 27 août 2008, Relation: EAC/2008/11176. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008122884/219/62.

(080142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Vollupro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.050.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121422/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pro-Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 102.225.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 27 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Auditas S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008121425/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Monsieur Philippe VAN PELT, demeurant à B-1150 Bruxelles, 20, avenue Salome a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122175/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.242.

—
EXTRAIT

Résolution prise lors de l'assemblée générale du 01^{er} septembre 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/9/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008121430/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 22 août 2008, de retirer à Monsieur Alexandre KRASINSKI avec effet au 1^{er} septembre 2008, les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, en date du 22 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de nommer:

- Monsieur Jan OOSTVOGELS, domicilié à Dorp 42, B-2310 Rijkevorsel, au poste de Directeur, et ce à partir du 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121441/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.046.

—
Le bilan au 31 mars 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour VENUS

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008121925/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06386. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors held on September 11th, 2008

- The registered office of the Company is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 septembre 2008

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

For true copy/Certifié sincère et conforme

TURF CAPITAL S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2008121451/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Deco Cleas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 24, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 90.632.

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jeannot ASSEN, vendeur, né à Wiltz le 10 mai 1961, demeurant à L-1520, Luxembourg, 24, rue Adolphe Fischer,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "DECO CLEAS, S.à r.l." (numéro d'identité 2002 24 20 659), avec siège social à L-3714, Rumelange, 1, place des Bruyères, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.632, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 158 du 14 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1667 du 7 août 2007,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3714, Rumelange, 1, place des Bruyères, à L-1520, Luxembourg, 24, rue Adolphe Fischer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ASSEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2008, Relation: CAP/2008/2774. — Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008122828/236/34.

(080142262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Sandflower Property GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.816.

L'adresse de Monsieur Ola SANDBLOM, gérant de catégorie A et associé unique de la société est dorénavant la suivante:

Sjölundsparken 635, 3150 Hellebaek, Danemark

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008121458/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Citigroup Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.619.

En date du 28 décembre 2006, la société Citigroup Mezzanine Partners I-A, une Limited Partnership, enregistrée au Secretary of State de d'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social 388, Greenwich Street, USA -NY 10013 New York a transféré à la société Citigroup Mezzanine Partners (offshore) I-1, enregistrée au Secretary of State de d'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social 388, Greenwich Street, USA - NY 10013 New York, la propriété de 85 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Il en résulte que les parts sociales de la Société sont à présent réparties comme suit:

- Citigroup Mezzanine Partners I-A détient 165 parts sociales de la Société.
- Citigroup Mezzanine Partners (offshore) I-1 détient 335 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121460/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

bmsw architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.
R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, en date du 04/09/2008 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société BMSW ARCHITEKTEN S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Joseph BLESER, architecte, né le 07/08/1969 à Luxembourg, demeurant à L-1870 Cessange, 55A, rue Kohlenberg: cent parts sociales 100
TOTAL: cents parts sociales: 100

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Les associés

Référence de publication: 2008121478/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Financial China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.594.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 juin 2008 a pris acte de la démission de CeDerLux-Services S.à r.l. avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2008.

La société Sarnet Consulting (U.K.) Limited avec siège social à 15, Straton Street, Mayfair, London W1J 8LQ England a été nommée en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008121463/693/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

New Northway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.578.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of August,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

appeared:

Mr Dennis Bosje, private employee, residing in Luxembourg, acting as sole director of the company New Northway S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, hereafter referred to as "the Company", following the resolutions taken on August 14, 2008,

A copy of the above-mentioned resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person has requested the notary to state as follows:

I. The Company has been incorporated by a deed enacted on July 18, 2008, by Mr. Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the Memorial C.

II. The share capital of the Company amounts to USD 100,000.00 (one hundred thousand United States Dollars) represented by 100,000 (one hundred) shares with a nominal value of USD 1.00 (one United State Dollar) each, entirely paid in.

III. According to article VI of the articles of association of the Company the authorised capital amounts to USD 200,000.00 (two hundred thousand United States Dollars) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar). And the same article authorised the sole director to increase the share capital within the limits of the authorised capital.

IV. On August 14, 2008, the sole director decided to realise an increase of the issued share capital by an amount of USD 100,000.00 (one hundred thousand United States Dollars) to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 100,000.00 (one hundred thousand United States Dollars) to USD 200,000.00 (two hundred thousand United States Dollars), by the issue of 100,000 shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, and to be fully paid up in kind by Sagewood Luxembourg S.A., Knightsbridge Luxembourg S.A. and Blackrock Capital Luxembourg S.A. (hereafter "the Contributors"), as described by the resolutions taken on August 14, 2008, the new shares having the same rights and benefits than the existing shares.

V. The 100,000 (one hundred thousand) shares have been fully subscribed and paid up by the three above mentioned companies by a contribution in kind composed by all the assets and liabilities of the Contributors as described by the resolutions taken by the sole director of each Contributor and attached to the present deed.

The sole director declares to the notary that he valued the contribution at the amount of USD 2,600,666.66 (two million six hundred thousand six hundred sixty-six United States Dollars and sixty-six cents), so that the 100,000 new shares have been fully subscribed and paid up by the Contributors, with a share premium of USD 2,500,666.66 (two million five hundred thousand six hundred sixty-six United States Dollars and sixty-six cents).

It results from a contribution agreement dated August 14, 2008, duly signed by the Company and by the Contributors that all their assets and liabilities are transferred to the Company.

A copy of this contribution agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

According to article 26-1 of the law on commercial companies, a valuation report has been issued by Interaudit S.à r.l. réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg in which the contributed assets and liabilities have been described and valued and whose conclusion is the following:

"Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the nominal value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration, together with the share premium".

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

VI. Following this increase, the share capital is brought to USD 200,000.00 (two hundred thousand United States Dollars), so that paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation is henceforth worded as follow:

"The issued share capital of the Company is set at USD 200,000 United States Dollars (two hundred thousand United States Dollars), represented by 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, entirely paid in".

Declaration

The notary drawing up the present deed declares according to article 32-1 of the law on commercial companies as amended, having controlled the conditions as foreseen in article 26 of the above-mentioned law.

Costs valuation

As the contribution in kind consists on the contribution of all the assets and liabilities of Sagewood Luxembourg S.A., Knightsbridge Luxembourg S.A. and Blackrock Capital Luxembourg S.A., three companies incorporated in the European Community (Luxembourg), to the Company, a company incorporated in the European Community (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Dennis Bosje, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société anonyme New Northway S.A., ayant son siège social à L-1724, Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, ci-après «la Société», suivant résolutions prises en date du 14 août 2008,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant acte par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juillet 2008, en cours de publication au Mémorial C.

II. Le capital social de la société pré désignée s'élevé actuellement à USD 100.000,- (cent mille dollars US), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.00 (un dollar US), chacune ayant été entièrement libérées.

III. Aux termes de l'article VI des statuts le capital autorisé est fixé à un total de USD 200.000,- (deux cent mille Dollars US), consistant en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar US), et le même article autorise l'administrateur unique d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. En date du 14 août 2008, l'administrateur unique de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital émis à concurrence de USD 100.000,- (cent mille dollars US), pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars US) à USD 200.000,- (deux cent mille dollars US), par la création de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur de USD 1,- (un dollar US) chacune, à libérer intégralement en nature par Sagewood

Luxembourg S.A., Knightsbridge Luxembourg S.A. et Blackrock Capital Luxembourg S.A. (ci-après «les Sociétés apportées»), tel que décrit par les résolutions du 14 août 2008, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Les 100.000 (cent mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par les trois sociétés susmentionnées, par un apport en nature, se composant des actifs et passifs des Sociétés apportées, décrits dans les résolutions de l'administrateur unique de chacune des Sociétés apportées jointes au présent acte.

L'administrateur unique indique au notaire qu'il a évalué l'apport au montant de USD 2.600.666,66 (deux million six cent mille six cent soixante-six dollars US et soixante-six cents), de sorte que les 100.000 actions nouvelles ont été souscrites et libérées par les Sociétés apportées, avec une prime d'émission de USD 2.500.666,66 (deux million cinq cent mille six cent soixante-six dollars US et soixante-six cents).

Il résulte d'une convention d'apport du 14 août 2008 dûment signée par la Société et par les Sociétés apportées que tous leurs actifs et passifs sont transférés à la Société.

Une copie de cette convention restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités d'enregistrement.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport d'évaluation a été établi par Interaudit S.à r.l. réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dans lequel les actifs et passifs apportés ont été décrits et évalués et dont la conclusion traduite est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport correspondant au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à USD 200.000,- (deux cent mille dollars US) de sorte que le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social de la Société émis est fixé à USD 200.000,- (deux cent mille dollars US), divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar US), chacune ayant été entièrement libérée».

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'apport de tous les actifs et passifs de Sagewood Luxembourg S.A., Knightsbridge S.A et Blackrock Capital Luxembourg S.A., trois sociétés constituées dans la communauté européenne, (Luxembourg), à la Société, une société constituée dans la communauté européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison de la présente réduction de capital social, est estimé approximativement à 2.900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. BOSJE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008, Relation: LAC/2008/34150. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008122878/206/143.

(080142259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

FFA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 88.600.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 9 septembre 2008 la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Marc KOEUNE, Monsieur Jean-Yves NICOLAS, Madame Nicole THOMMES et Madame Andrea DANY, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CEDERLUX-SERVICES SARL.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michaël ZIAWVENI / Sébastien COYETTE

Directeur / Associated Partner

Référence de publication: 2008121476/693/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

All Trans Logistic S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 108.442.

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à diverses assemblées générales extraordinaires tenues par les actionnaires de la société susvisée, les personnes suivantes ne font plus partie du conseil d'administration (avec effet rétroactif au 20.11.2007):

- Madame Christine JUNG, employée privée, née à Thionville (France) le 21.07.1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

- Madame Nora BRAHIMI, employée privée, née à Amnéville (France), le 20.05.1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

De même,

Monsieur Pascal BONNET, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 04.07.1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

n'exerce plus son mandat de commissaire aux comptes (avec effet rétroactif au 20.11.2007).

Le commissaire aux comptes actuel est la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 2 septembre 2008.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2008121477/503/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

BCIE Schelman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 63.712.

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme BCIE SCHELMAN S.A. (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au registre de

commerce et des sociétés de Luxembourg B 63.712, constituée sous la dénomination de MITCO S.A. suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 18 juin 1998, numéro 441. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 22 novembre 2001, portant changement de dénomination sociale en BCIE SCHELMAN S.A., publié au Mémorial le 3 avril 2002, numéro 520, et en dernier lieu suivant assemblée générale des actionnaires sous seing privé, le 8 mai 2002, portant conversion de la monnaie d'expression du capital en euros, publié au Mémorial le 7 février 2003, numéro 124.

L'assemblée a été ouverte à 11.30 heures et présidée Monsieur Claude Prat, retraité, demeurant à L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo, faisant également fonction de secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, Monsieur le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence; ladite liste de présence signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 83.527 comme liquidateur (ci-après le "Liquidateur").

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus lui conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur sera habilité prendre toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le Liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se fier aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, cette partie de ses compétences et pour une durée qu'il peut déterminer, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, état civil et adresse, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Prat, Beggiano, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37808. — Reçu: douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 septembre 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008122830/241/61.

(080142841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Sogeti PSF, Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.039.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 25 mai 2006

Le 25 mai 2006, les actionnaires de la Société Anonyme Sogeti PSF ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, il est décidé de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011. Par conséquent, le conseil d'administration de la société est désormais composé des membres suivants:

- Madame Rita Jeannine Verreydt, administrateur, demeurant à B-1060 Bruxelles, 23, Chaussée de Charleroi,
- Monsieur Nicolas Dufourcq, administrateur, demeurant à F-75017 Paris, 11, rue de Tilsitt,
- Monsieur Alain Donzeaud, administrateur, demeurant à F-75017 Paris, 11, rue de Tilsitt,
- Monsieur Christian Gleyo, administrateur, demeurant à F-75016 Paris, 6/8, rue Duret.

Monsieur Christian Gleyo, susvisé, est également nommé administrateur délégué de la société pour la même période.

Par ailleurs, la société suivante est nommée commissaire aux comptes:

KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590).

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2008121482/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.833.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/09/2008

Les actionnaires de la société LOGILUX S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 11/09/2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Claude WATGEN, directeur de société, demeurant à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres de son poste d'administrateur délégué de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, né le 15/03/1960 à Montélimar (F), demeurant à L- 2320 Luxembourg, 50, boulevard de la Pétrusse

au poste d'administrateur ainsi qu'au poste d'administrateur délégué pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, l'administrateur-délégué disposant d'un droit de co-signature obligatoire.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121483/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.400.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 133.583.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 août 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

A compter du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Robert Hooper, gérant A,
- Rosa Villalobos, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

LEAR NORTH EUROPEAN OPERATIONS GMBH

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008121484/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 juillet 2008 a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

M. Thies CLEMENZ, Chief Operating Officer, HSBC Investments Deutschland GmbH, Königsallee 21-23, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

M. David William DIBBEN, HSBC Group Investment Businesses Limited, 8 Canada Square, 21st Floor-Canary Wharf, LONDON E14 5HQ, Royaume-Uni,

M. David Michael SILVESTER, HSBC Group Investment Businesses Limited, 8 Canada Square, 21st Floor-Canary Wharf, LONDON E14 5HQ, Royaume-Uni,

Mme Sylvie VIGNEAUX, Responsable du Service Juridique, HSBC Investments (France), 4 Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, F-75419 Paris Cedex 08, France,

M. Didier DELEAGE, Directeur des Opérations, Directeur Général Adjoint, HSBC Investments (France), 4 Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, F-75419 Paris Cedex 08, France,

M. Michael David WATSON, Chief Executive Officer, HSBC Investments (International) Limited, HSBC House, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1HS, Channel Islands,

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009;

- renouveler le mandat de KPMG AUDIT S.à R.L., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008121518/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.126.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions avec effet au 31 mars 2008 de:
- M. John J. Vresics, gérant de classe A, résident au 22, Riderwood Road, 60010 Barrington, USA et M. Peter Bennett, gérant de classe A, résident au 140, Thomson Street Apt. 6A, 10012 New York, USA;
- de nommer comme nouveau gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2008, pour une durée indéterminée:
- M. Philippe Delsaut, résident à Kleinwaverstraat 32, 3040 Huldenburg, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour Technical Concepts Luxembourg

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121485/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Exsigno S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Debus Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.502.

Im Jahre zweitausendundacht, am zweiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Jürgen DEBUS, Diplom Verwaltungswirt, wohnhaft in D-54309 Newel, Auf dem Wieschen 1,
2. Herr Christoph RAPP, lic. oec. HSG, wohnhaft in CH 8942 Oberrieden, Wiesengrundstrasse 22.

Herr Jürgen DEBUS, vorbenannt, erklärt, dass er der alleinige Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DEBUS CONSULTING S. à r. l. mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER mit damaligem Amtssitz zu Remich, am 28. März 2007, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 1246 vom 22. Juni 2007, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig Anteile (125) zu je einhundert Euro (100,- EUR) vollständig eingezahlt.

Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 127502.

Dies erläutert, hat der Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um siebenunddreissigtausend fünfhundert Euro (37.500,- EUR) erhöht um es von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf den Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) zu bringen durch die Schaffung von dreihundertfünfundszwanzig (375) Gesellschaftsanteilen zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche wie folgt gezeichnet wurden:

Herr Jürgen DEBUS: einhundertfünfundzwanzig, (125) Anteile.

Herr Christoph RAPP: zweihundertfünfzig, (250) Anteile.

Der Betrag von siebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (37.500,- EUR) wurde gänzlich in Bar eingezahlt so dass er der Gesellschaft zur Verfügung steht was dem Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Alsodann haben sich die beiden Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Satzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche zu gleichen Teilen von Herrn Christoph RAPP und Herrn Jürgen DEBUS übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig eingezahlt, sodass die Summe von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern in "EXSIGNO S. à r. l." und dementsprechend Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "EXSIGNO S. à r. l."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft umzuändern wie folgt und dementsprechend Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft:

- ist die Ausführung von Dienstleistungen im Bereich der Informatik, der Projektleitung und der Projektunterstützung, sowie die Erarbeitung, Erstellung und Umsetzung von Konzepten verbunden mit der Einführung von Softwarepaketen;
- ist Banken, Investmentgesellschaften und anderen Finanzdienstleistern Beratungsdienstleistungen anzubieten.

Die Gesellschaft wird hauptsächlich tätig im Bereich des Art. 29/4 des Gesetzes über den Finanzsektor.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche Geschäfte wie auch Immobiliengeschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 14 der Satzung um einen zusätzlichen Absatz zu ergänzen wie folgt:

"Die jährliche Bilanz wird von einem externen Wirtschaftsprüfer geprüft, welcher von den Gesellschaftern dazu beauftragt wird."

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 10 Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern: "Die Gesellschaft wird von zwei gleichberechtigten Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden."

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Zahl der Geschäftsführer auf zwei festzulegen. Als zweiter Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Christoph RAPP, lic. oec. HSG, geboren am 26. März 1969 in Grabs (CH), wohnhaft in CH 8942 Oberrieden, Wiesengrundstrasse 22.

Herr Jürgen DEBUS bleibt Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird nach aussen rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift beider Geschäftsführer.

Laufende Rechtsgeschäfte bis zu einem Betrag von zehntausend Euro (10.000,- EUR) kann einer der Geschäftsführer mit seiner alleinigen Unterschrift unterzeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. DEBUS, C. RAPP, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 22 août 2008. Relation: REM/2008/1089. — Reçu cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents à 0,5% 187,50 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 2. September 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008122835/8085/84.

(080142861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.984.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de rachat de parts sociales date du 30 juin 2008

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 30 juin 2008 que la Société a racheté 176 de ses propres actions préférentielles de chaque classe (176 actions préférentielles de classe F, 176 actions préférentielles de classe G, 176 actions préférentielles de classe H, 176 actions préférentielles de classe I) soit un total de 704 parts sociales détenues par la société Kalexa Förvaltning AB.

Par suite du contrat susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
Industri Kapital Europa BV	51.682 parts sociales ordinaires de classe A
la Société	176 parts sociales préférentielles de classe F; 176 parts sociales préférentielles de classe G; 176 parts sociales préférentielles de classe H; 176 parts sociales préférentielles de classe I.
SoMaLo AB	867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Mikaros AB	867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I;
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I;
Christopher Masek	867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I;
Mads Ryum Larsen	520 parts sociales préférentielles de classe F; 520 parts sociales préférentielles de classe G; 520 parts sociales préférentielles de classe H; 520 parts sociales préférentielles de classe I;
Brialmont AB	346 parts sociales préférentielles de classe F; 346 parts sociales préférentielles de classe G; 346 parts sociales préférentielles de classe H; 346 parts sociales préférentielles de classe I;
Ricks Holding Limited	692 parts sociales préférentielles de classe F; 692 parts sociales préférentielles de classe G; 692 parts sociales préférentielles de classe H; 692 parts sociales préférentielles de classe I;
Kristiaan Nieuwenburg	692 parts sociales préférentielles de classe F; 692 parts sociales préférentielles de classe G; 692 parts sociales préférentielles de classe H; 692 parts sociales préférentielles de classe I;
James Yates	289 parts sociales préférentielles de classe F;

	289 parts sociales préférentielles de classe G;
	289 parts sociales préférentielles de classe H;
	<u>289 parts sociales préférentielles de classe I;</u>
Total	51.682 parts sociales préférentielles de classe A;
	6.183 parts sociales préférentielles de classe F;
	6.183 parts sociales préférentielles de classe G;
	6.183 parts sociales préférentielles de classe H;
	6.183 parts sociales préférentielles de classe I;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121486/1035/68.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10721. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JFC Advanced S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 22 août 2008

1. La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S. Luxembourg B n ° 71178, avec siège social à «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour JFC Advanced S.A. SICAR, société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008121487/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

M3I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.121.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 01^{er} août 2008

Le point n ° 1. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Mr INCECCA Jean-Pol domicilié à 41, rue Jules Destrée à B-6043 CHARLEROI, de son poste d'administrateur-délégué est acceptée.

Le point n ° 2. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Mr DESPIEGELEER Vincent domicilié à 4, place Edmond Gilles à B-6042 CHARLEROI, de son poste d'administrateur-délégué est acceptée.

Le point n ° 3. est abordé:

Néant

MERLI Yvo / PHILIPIN Isabelle / MARECHAL Cindy

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008122001/2631/20.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2008, réf. DSO-CU00198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080142019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Perolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.309.

En date du 9 mai 2008, la société PERSHORE-COMERCIO INTERNACIONAL LDA., a cédé les 500 parts sociales de la société à responsabilité limitée PEROLUX S.à r.l. à la société à responsabilité limitée, JALINON INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S Luxembourg B 127.520, avec siège social au L - 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour PEROLUX S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121491/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Aubin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.007.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 septembre 2008

1) Mme Ann MERTENS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUBIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121492/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

PWN Publishing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 58.365.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 15.04.2008

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 15.04.2008 que les mandats des administrateurs, Monsieur Andrzej Nadolski et Mesdames Joanna Szymanska et Barbara Józwiak, ainsi que celui du commissaire Fiduciaire Becker + Cahen & Associés sàrl sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société pour l'année sociale se terminant au 31.12.2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116812

Luxembourg, le 08.09.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008122065/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Luxtrend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.403.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 septembre 2008

1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.

2) Le nombre de gérants a été augmenté de 1 à 3.

3) Monsieur Fernando MARTINEZ AGUIRRE, administrateur de sociétés, né à Madrid (Espagne), le 1er mai 1966, demeurant professionnellement à E-28010 Madrid (Espagne), 6, Fortuny, 2^o Dcha, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

4) Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

5) Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXTREND INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121493/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 septembre 2008 a décidé de:

- renouveler les mandats de:

Monsieur Dario DELLA CAGNOLETTA, Directeur Central, Banca Popolare di Sondrio, 24, Lungo Mallerio Cadorna, I-23100 Sondrio

Monsieur Mario ERBA, Directeur Central Principal, Banca Popolare di Sondrio, 24, Lungo Mallerio Cadorna, I-23100 Sondrio

Monsieur Brunello PERUCCHI, (Président), Directeur Général, Banca Popolare di Sondrio (Suisse) S.A., Via Maggio, 1, CH-6901 Lugano

Monsieur Giovanni RUFFINI, Sous-Directeur Général, Banca Popolare di Sondrio, 24, Lungo Mallerio Cadorna, I-23100 Sondrio

Monsieur Enrico VITALI, Directeur, Banca Popolare di Sondrio (Suisse) S.A., Via Maggio, 1, CH-6901 Lugano

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009,

- de nommer KPMG, Luxembourg, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B-103.065, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008121517/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sar.In. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 69.530.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121713/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05582. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Wad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.524.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121727/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05566. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Cref S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.660.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the day twenty-eight of August.

Before Us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

Vaisey Investment Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at 2nd Floor, Europa Centre, St Anne Street, Floriana FRN 1400, Malta and registered with the Trade and Companies' Register of Malta under number C43321, here represented by Luxembourg Corporation Company S.A. with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, itself represented by Fabrice Geimer and Catherine Noens as attorneys-in-fact A and B, by virtue of a proxy under private seal given on August 27, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person as represented and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up as follows the articles of association of a société anonyme which it forms between itself:

Title I.- Denomination, registered office, duration, object

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "CREF S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman and a vice-chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman, or in his absence, the vice-chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors, (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of April at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory Dispositions

1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

2.- The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

All the 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Vaisey Investment Limited, prenamed.

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,900.-

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following person has been elected as director, its term of office expiring at the end of the General Meeting of the year 2014:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 37.974; with Mr Doeke van der Molen, company director, born on 1st March 1969 in Hengelo, The Netherlands, and with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, appointed as permanent representative,

3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the end of the General Meeting of the year 2014:

- C.A.S. Services S.A., a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 68.168.

4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Vaisey Investment Limited, une limited liability company, constituée et existant en vertu des lois de la République de Malte, ayant son siège social au 2nd Floor, Europa Centre, St Anne Street, Floriana FRN 1400, Malte, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la République de Malte sous le numéro C43321, ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, elle-même représentée par Fabrice Geimer et Catherine Noens en tant que fondés de pouvoir A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CREF S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, celui-ci choisit parmi ses membres un président et un vice-président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou, en son absence sur convocation du vice-président, ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Vaisey Investment Limited, préqualifiée,

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 37.974 et avec la nomination de Monsieur Doeke van der Molen, administrateur de société, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo, Pays-Bas et résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de son représentant permanent.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014:

- C.A.S. Services S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, C. Noens, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37048. - Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 septembre 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008121798/241/350.

(080141834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Web Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.847.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121728/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05565. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Bona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.696.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C no 524 du 25 septembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONA S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121729/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05680. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007 reportée au 22 juin 2007

Nominations statutaires

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité les mandats de membres de:

- Philippe Waty, domicilié Tienne du Peuthy, 2, à 1380 Lasne, Belgique;
- Erik Roelandt, domicilié Edixveldestraat 155/A, 9320 Alost, Belgique;
- Michèle Rasson, épouse de Emmanuel de Cannart d'Hamale, domiciliée rue aux Laines, 21 à 1000 Bruxelles, Belgique, pour un terme de trois ans.

D'autre part, l'Assemblée renouvelle également le mandat de Commissaire de ABAX Audit ayant son siège social à 7, rue Thomas Edison à 1445 Luxembourg, pour un terme de trois ans.

Tous ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

UCB Lux S.A.

Gérant

Par Ph. Waty

Référence de publication: 2008122068/550/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.482.100,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveillez

Responsable Juridique

Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2008121747/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06375. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveillez

Responsable Juridique

Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2008121752/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06378. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 2 juillet 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de nommer Monsieur Donald Villeneuve avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Vincent Scarfo, administrateur démissionnaire,
2. de réélire Messieurs Eric Nols, Vincent Planche et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
3. de réélire KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour AQUA-REND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008122050/34/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Amardi, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.239.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

12, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008121796/575/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12050. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Belu Slovaquie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 141.666.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- La société anonyme "IKODOMOS HOLDING", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
- 2.- La société anonyme "PROMOBE FINANCE S.A.", avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Les deux comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BELU SLOVAQUIE S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 3.

3.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions de catégorie A et cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

L'assemblée générale délibérant à une majorité de 75% peut autoriser la conversion des actions en actions au porteur.

3.2. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions à d'autres personnes, actionnaires ou non-actionnaires, est obligé de solliciter par lettre recommandée le consentement du conseil d'administration en l'informant de toutes les conditions relatives à la cession projetée. Il indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire;
- le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir;
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions;
- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

3.3. Le conseil d'administration doit prendre position pour ou contre cette demande endéans 1 mois de la réception de celle-ci.

3.4. En cas de refus de consentement, le conseil d'administration est obligé à trouver un candidat acheteur pour les actions à céder.

Le conseil d'administration est tenu à offrir ces actions d'abord aux autres associés. A cette fin, il doit avertir les autres actionnaires par lettre recommandée, à envoyer dans les huit jours du refus du consentement, de toutes les conditions de la cession projetée.

Les actionnaires qui seraient disposés à acquérir tout ou partie des actions mises en vente sont obligés à mettre au courant le conseil d'administration de leurs intentions dans le mois de la réception de la lettre recommandée.

Si aucun associé n'est disposé à acquérir les actions mises en vente ou si seulement une partie desdites actions trouvent un candidat acheteur, le conseil d'administration est autorisé à offrir les actions restantes à des tiers.

Si plusieurs associés sont en concours pour racheter les actions, celles-ci seront partagées entre les intéressés au prorata du nombre des titres qu'ils possèdent.

Au cas où cette répartition donnerait lieu à des rompus, la société rachèterait ses propres actions à concurrence du solde issu d'une répartition selon le prorata défini ci-dessus.

3.5. En cas de non accord des parties sur le prix de la cession, celui-ci sera fixé par des experts à choisir sur la liste des Réviseurs d'Entreprises agréés au Luxembourg. Chaque partie désigne son expert et ceux-ci désignent un troisième expert pour les départager.

Au cas où une des parties n'a pas désigné son expert dans les huit jours de l'invitation que l'autre partie lui a communiquée par lettre recommandée et au cas où les experts désignés par les parties ne peuvent se convenir sur le choix du troisième, la désignation des experts sera effectuée par le Président du tribunal de commerce du siège de la société à la requête de la partie la plus diligente.

Les frais d'expertise et de procédure sont à charge de chacune des parties à concurrence de la moitié.

La décision des experts n'est pas susceptible d'appel.

La détermination du prix de cession des actions par les experts oblige les associés à les acquérir.

3.6. Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant à l'unanimité, peut déterminer elle-même le prix de cession des actions en prévision de cessions ultérieures éventuellement projetées jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale décidant de l'approbation des comptes annuels.

3.7. Au cas où le conseil d'administration n'a trouvé aucun acheteur et s'il en a averti l'associé cédant dans les trois mois de son refus, l'associé cédant est libre de vendre ses actions dans les trois mois suivant à un intéressé de son choix.

Ces trois mois passés, les actions à céder seront à nouveau soumises au règlement déterminé ci-avant et les formalités dont il était question précédemment devront être accomplies à nouveau s'il y a lieu.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement si tous ses membres ont été valablement convoqués par lettre recommandée à la poste avec un préavis d'au moins 3 semaines. Le mandat entre administrateurs est admis s'il est donné par écrit.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Le président du Conseil d'Administration n'a pas de voix prépondérante.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Pour les actes de gestion quotidienne la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour tous les autres actes la société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir, eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme "IKODOMOS HOLDING", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, cinquante actions de catégorie A	50
2.- La société anonyme "PROMOBE FINANCE S.A.", avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, cinquante actions de catégorie B	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht, président du Conseil d'Administration;
- b) Monsieur Edouard LUX, administrateur de sociétés, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant professionnellement à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance;
- c) Monsieur Romain BONTEMPS, expert comptable, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Administrateurs de catégorie B:

- d) Monsieur Aldo BECCA, administrateur de sociétés, né à Valtopina/Perugia, (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- e) Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "PKF ABAX AUDIT", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27.761.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- 5.- L'adresse de la société est fixée à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Eric LUX, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2008. Relation GRE/2008/3668. - Cent cinquante-cinq euros 0,5 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008121808/231/188.

(080141947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Sopalpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 88.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121949/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06629. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Jurifides S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.972.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JURIFIDES S.A.

FINDI S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Représentée par I. SCHUL / Représentée par A. VIGNERON

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008121843/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06116. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.647.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second of August,
Before Maître Paul Frieders notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries in Amsterdam, under number 33203015 and having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076AZ Amsterdam (the Netherlands),

here represented by Mr Laurent Lazard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme":

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the company, of receivables (the "Permitted Assets"). The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out securitisation transactions, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Title II.- Capital, shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (31,000 €) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (10 €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V.- General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the company are modified, each compartment of the company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the company.

Art. 18. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10,1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, prenamed	3,100
TOTAL: three thousand one hundred shares	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000 €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

116829

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 4,500 €.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Robert Jan Schol, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born in Delft (the Netherlands) on August 1, 1959;

Jorge Perez Lozano, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born in Mannheim (Germany) on August 17, 1973;

Paul van Baarle, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born in Rotterdam (the Netherlands) on September 15, 1958.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2013.

4. The registered office of the company is established at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, une fondation établie et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et d'Industries d'Amsterdam, sous le numéro 33203015, ayant son siège social sis à Locatellikade 1, NL-1076AZ Amsterdam (Pays-Bas),

représentée par M. Laurent Lazard, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la société. La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La Société ne pourra seulement exercer ses activités pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Chaque compartiment devra, sauf disposition contraire contenue dans la résolution du conseil d'administration créant tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Titre II.- Capital, actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 €) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10 heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires tel que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la société.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, prénommée	3.100
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

116832

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 4.500 €.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Robert Jan Schol, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Delft (Pays-Bas) le 1^{er} août 1959;

Jorge Perez Lozano, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Mannheim (Allemagne) le 17 août 1973;

Paul van Baarle, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

4. Le siège social de la société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 AOÛT 2008. Relation: LAC/2008/ 35446. — Reçu: mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008121811/212/326.

(080141728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2008

Le Conseil d'Administration a élu, Monsieur Gilles Reinaud, né le 27 septembre 1943 à Montpellier (France) et demeurant au 10, rue Bonivard, CH 1201 Genève (Suisse), Président du Conseil d'Administration, avec effet au 28 mars 2008, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, devant approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGENCO, Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme

Daniel GALHANO

Administrateur

Référence de publication: 2008122092/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.